

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 5 juin 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h15 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la Commune.

Étaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER - Mme Barbara SZABLEWSKI - Mme Delphine SENSER - M. Fernand BIEGEL - M. Frédéric HECTOR - Mme Angèle WEINACKER - M. Jean-Pierre MONTALBANO

Étaient excusés – M. Pascal PENNERAD - Melle Anne-Louise PICQ - Mme Denise WEBER

Procurations : Mme Denise WEBER donne procuration à Mme Angèle WEINACKER

Melle Anne-Louise PICQ donne procuration à M. Serge MULLER

M. Pascal PENNERAD donne procuration à M. Michel GERARD

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25/04/2025

2 - Demande de retrait du Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement de Folschviller (SI2E)

3 - Travaux logement Ecole :

- Ensemble de climatisation et pose sèche serviette

- Réfection complète du logement (peinture, carrelage, revêtement de sol)

4 - Participation de la Fabrique de l'église aux travaux de réfection du parvis

5 - Demande de versement du Fonds de concours 2025 à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS)

6 - Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Valmont

7 - Plan Communal de sauvegarde

8 - Divers

Point supplémentaire : Travaux sylvicoles modification du devis

1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25/04/2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 25/04/2025

2 - Demande de retrait du Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement de Folschviller (SI2E)

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations du 10 juillet 2023 et du 18 novembre 2024 concernant la demande d'adhésion au Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM) et de l'étude d'impact.

Une nouvelle délibération doit être prise suite au comité syndical du SIE en date du 8 avril 2025 dans les termes ci-dessous :

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement du secteur de Folschviller a émis un avis favorable au retrait des communes de Folschviller, Valmont, Macheren, Altrippe, Altviller, Baronville, Berig-Vintrange, Bistroff, Boustroff, Brulange, Destry, Diffembach-Les-Hellimer, Eincheville, Erstroff, Fremestroff, Freyhouse, Grening, Grostenquin, Guessling-Hemering, Harprich, Hellimer, Lachambre, Landroff, Lelling, Leyviller, Lixing-Les-Saint-Avold, Maxstadt, Morhange, Petit-Tenquin, Racrange, Suisse, Vahl-Ebersing, Vallerange, Viller, pour la compétence concession de réseaux électriques.

Par conséquent et conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la date à laquelle la délibération de l'EPCI a été notifiée à son maire, pour se prononcer dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création d'un EPCI (cf. article L.5211-5 II du CGCT) sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, la commune est réputée donner un avis défavorable à la demande de retrait.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable au retrait des communes de Folschviller, Valmont, Macheren, Altrippe, Altviller, Baronville, Berig-Vintrange, Bistroff, Boustroff, Brulange, Destry, Diffembach-Les-Hellimer, Eincheville, Erstroff, Fremestroff, Freyhouse, Grening, Grostenquin, Guessling-Hemering, Harprich, Hellimer, Lachambre, Landroff, Lelling, Leyviller, Lixing-Les-Saint-Avold, Maxstadt, Morhange, Petit-Tenquin, Racrange, Suisse, Vahl-Ebersing, Vallerange, Viller, du Syndicat Intercommunal pour l'énergie et l'environnement du secteur de Folschviller pour la compétence concession de réseaux électriques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération du Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement (SIE)

3 - Travaux logement Ecole :

- Ensemble de climatisation et pose sèche serviette
- Réfection complète du logement (peinture, carrelage, revêtement de sol)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de rénovation du logement Ecole :

- Ensemble de climatisation et pose sèche serviette

Devis de la société IDCS :

- Ensemble climatisation pour un montant de 6 894,00 € HT soit 8 087,80 € TTC
- Pose d'un sèche serviette pour un montant de 490,00 € HT soit 539,00 € TTC

- Réfection complète du logement (peinture, carrelage, revêtement de sol)

Devis de LUTHER Project pour un montant de 3 750,00 € HT

Devis de FL Création pour un montant de 2 399,20 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser :

- Monsieur Le Maire à signer les devis mentionnés ci-dessus

4 - Participation de la Fabrique de l'Eglise aux travaux de réfection du parvis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réfection du parvis de l'église. Lors de la réunion du 3 avril 2025 la Fabrique de l'Eglise a voté une participation d'un montant de 1 500,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 1 500,00 € à la Fabrique de l'Eglise.

5 - Demande de versement du Fonds de concours 2025 à la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie (CASAS)

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 20 mai 2025 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie concernant le renouvellement du versement de Fonds de Concours aux communes membres pour l'année 2025.

La demande concernera sur les travaux de :

- Création d'un fossé le long de la RD 22 pour un montant de 11 317,44 €
- La réhabilitation du parvis de l'église pour un montant de 11 290,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- De solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie le versement du Fonds de Concours d'un montant de 10 000,00 € en respectant le règlement d'attribution et la signature de la convention financière entre la Commune et la CASAS.

6 - Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Valmont

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, notre Commune est invité à donner un avis concernant le projet du PLU de la Commune de Valmont.

Monsieur le Maire présente les différents documents du dossier. Aucun représentant de la Commune n'ayant participé aux réunions d'élaboration de ce PLU, Monsieur Le Maire propose de prendre acte du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Valmont.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte mais sans donner d'avis du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Valmont

7 - Plan Communal de sauvegarde

Une réunion a eu lieu en Mairie le jeudi 22/05/2025 avec Mr Christophe OSWALD du SDIS concernant la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune.

Un groupe de travail est formé afin de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde en tenant compte du nouveau document remis par le SDIS.

Point supplémentaire : Travaux sylvicoles modification du devis

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 07 avril 2025 concernant le devis de l'ONF pour un montant de 12 720,00 € HT.

Après consultation des entreprises, un nouveau devis est proposé pour un montant de 6 997,80 € HT auxquels il faut rajouter les frais d'Assistant Technique à Donneur d'Ordre (ATDO).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer :

- La nouvelle proposition de devis pour un montant global de 8 797,80 € HT

8 - Divers

- Cinéma en plein air le 12 juillet film : Un p'tit truc en plus
- Présentation du projet de Kronos Solar portant sur le projet de centrale photovoltaïque sur la Commune de Valmont
- Attribution de la subvention de la Région Grand Est concernant les travaux de la placette de la part des Conseillers Régionaux
- Suite à la démarche de deux habitants du village et d'un agriculteur concernant un problème de giration après les travaux de la placette.
L'étude réalisée auprès du bureau d'étude démontre qu'il n'y a pas de problème de giration. Au contraire la nouvelle configuration améliore la giration.
- Problème d'infiltration au local ex-pompier. Une demande de réparation sera demandée au propriétaire de la maison attenante.

ALTVILLER, le 10 juin 2025

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE



N°	Objet de la délibération
1	Demande de retrait du Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement de Folschviller (SI2E)
2	Travaux logement Ecole : • Ensemble de climatisation et pose sèche serviette • Réfection complète du logement (peinture, carrelage, revêtement de sol)
3	Participation de la Fabrique de l'église aux travaux de réfection du parvis
4	Demande de versement du Fonds de concours 2025 à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS)
5	Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Valmont
6	Point supplémentaire : Travaux sylvicoles modification du devis

Emargements

M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Claude DERU	M. André CLAMME
Mme Joëlle TALAGA	M. Fernand BIEGEL	Mme Delphine SENSER
M. Michel GERARD	M. Frédéric HECTOR	M. Jean-Pierre MONTALBANO
M. Serge MULLER	M. Pascal PENNERAD Donne procuration à M. Michel GERARD	Melle Anne-Louise PICQ Donne procuration à M. Serge MULLER
Mme Barbara SZABLEWSKI	Melle Angèle WEINACKER	Mme Denise WEBER Donne procuration à Angèle WEINACKER